

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96

www.irdh.co.za ; info@irdh.co.za; @irdh_officiel; @tshiswaka5

Bulletin électronique numéro 074 du 02 juillet 2017 / Information et éducation aux droits humains

Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

DE L'OBLIGATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE RENDRE COMPTE AU PEUPLE

**AU 30 JUIN, LE PRESIDENT KABILA DEVRAIT REpondre A LA VOIX QUI S'EST
ELEVEE POUR DIRE : « LE PAYS VA TRES MAL ».**

1. INTRODUCTION

Les chercheurs du Projet d'Application des Droits Civils et Politiques (PAD-CIPO) de l'IRDH ont analysé le sens de l'indépendance de la RDC en rapport avec la dégradation de la situation des droits de l'Homme. **Des voix se lèvent pour dire « le pays va très mal ».** L'occasion du 57^e anniversaire de l'indépendance, était une opportunité pour le Président Kabila de s'acquitter de son **devoir de rendre compte** au congolais, sur : (i) la paix, la sécurité et la justice ; (ii) l'éducation et le bien-être de la population ; (iii) ainsi que l'organisation des élections. Kabila pouvait-il décider autrement ? **Que NON.**

2. LE PAYS VA TRES MAL

La RDC est devenue « le **pays des fosses communes** », des vidéos **des FARDC massacrant la population civile** circulent sur des medias sociaux, le Ministre de la Justice est fier de **revendiquer impunément un acte terroriste** contre un avion civil, **des milliers des prisonniers « s'évadent »** des geôles, des **balles retentissent sans arrêt** et des jeunes sont régulièrement arrêtés et bastonnés.

Au regard d'une telle situation, au jour de l'indépendance le Chef de l'Etat devrait s'adresser à la nation. Car, il est essentiel que les droits fondamentaux soient protégés par un régime de droit pour que le peuple ne soit contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, comme c'est fut contre le colon belge ou le régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Le communiqué relatif à la santé du Président ne convainc guère. Car, le 25 juin, il a représenté la RDC à la 10^e session ordinaire de la grande commission mixte de Pretoria ; le 26 juin, il a reçu des notables katangais à Lubumbashi, avant de s'envoler pour Kinshasa, le 27 juin. L'indisponibilité du Président fait croire que les soucis des dirigeants sont autres que ceux de la population.

3. INDEPENDANCE = OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

Sous le joug colonial, le Roi des belges était l'unique souverain. Le congolais ne pouvait exprimer ni penser avoir une opinion politique. Sa dignité humaine avec son corolaire des droits fondamentaux de l'Homme lui étaient nié. Il n'avait ni droits civils ni droits politiques. La police et l'armée arrêtaient, sans suivre aucune procédure légale. Le peuple était astreint aux pratiques barbares, traitements cruels, humains et dégradants.

Depuis le 30 juin 1960, le peuple aspire au monde civilisé où la barbarie et des pratiques inhumaines n'ont plus droit de citer. Des lors, l'indépendance implique que « la souveraineté nationale appartienne au peuple et tout pouvoir émane de lui [...] Aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice » (art.5 Constitution), comme c'est fut avec Leopold II.

4. INDEPENDANCE = LIBERTE.

Le 30 juin 2017, **jour sacré de l'immortel serment de liberté** du peuple congolais, le Collectif d'Actions de la Société Civile (CASC), a été réprimé, brutalisé, empêché de se réunir à Kinshasa, pour écouter les opinions du **Dr Mukwege Denis, Prof. Mbata Mangu et M. Bisambu Gérard** sur la situation du pays, sous le thème : « **La mobilisation citoyenne pour le retour à l'ordre constitutionnel** ».

En ce **jour symbolisant l'indépendance et la liberté**, des agents de Police Nationale Congolaise (PNC), de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) et la DEMIAP (Service secret de l'armée) ont bastonnés des membres de CASC, arbitrairement arrêté certains d'entre eux et leur nier le droit de s'exprimer librement. Ceci est un message autant symbolique que le jour lui-même.

Cette négation des droits et libertés d'expression, d'association, de conscience, d'opinion et de mouvement, avait déjà été dénoncé, par 49 évêques dans leur message intitulé : « **Le Pays va très mal. Debout congolais ! Décembre 2017 approche** », publié le 23 juin, à l'issue de la 54^e Assemblée Plénière Ordinaire de la Conférence Episcopale de la RDC (CENCO).

5. INDEPENDANCE = JUSTICE

L'IRDH défend le principe constitutionnel de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la liberté d'expression d'opinion politique, même si celle-ci ne correspond pas à sa vision. Il est difficile de comprendre qu'un pays indépendant s'acharne contre ses citoyens, opposants politiques soient-ils, au point de contraindre ses juges et greffiers à fuir le pays.

Tenez ! L'Accord politique du Centre Interdiocésain de Kinshasa, du 31 décembre 2016, avait confié à l'Église Catholique le soin d'élaborer un rapport sur des cas emblématiques des prisonniers et exilés politiques. Ledit rapport avait conclu à un acharnement visant à éliminer monsieur Moïse Katumbi Chapwe de la course à la présidence de la République et une détention injustifiée du bâtonnier Muyambo Kyassa.

Six mois plus tard, le Gouvernement trouve une nouvelle accusation contre l'ancien Gouverneur élu du Katanga : Détention de la double nationalité. L'opinion se souvient encore des poursuites sans lendemain contre lui pour recrutement de mercenaires et spoliation de maison. Le Rapport de la CENCO avait conclu que ces poursuites sont politiquement motivées.

L'indépendance signifie l'édification d'un état de droit avec un pouvoir judiciaire autonome et la fin des pratiques oppressives. La manipulation de l'appareil judiciaire n'est plus acceptable.

6. CONCLUSION

Au 30 juin 2017, jour commémorative de l'indépendance, se refuser de rendre compte à son peuple sur des questions relatives à son bien-être, sa survie, sa sécurité et sa paix, équivaudrait à lui nier cette même indépendance. En somme, l'indépendance signifie dignité d'un peuple. Elle renferme l'idée de justice et d'un état de droit au quotidien.

Les massacres du Kasai et Beni, le harcèlement judiciaire soutenu contre Katumbi, la détention injustifiée des prisonniers politiques et d'opinion, la répression policière contre le groupe de Dr Mukwege, Prof. Mbata et M. Bisambu, le jour dit « sacré de l'immortel serment de liberté légué à la postérité, pour toujours », sont des indicateurs qui confirment que le pays va très mal.

En somme, quand une voix se lève pour dire le PAYS VA TRES MAL, le Président de la République Démocratique et Indépendante du Congo devrait rendre compte à la nation, afin de montrer la différence d'avec Leopold II, le monarque oppresseur.